# Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 11 février 2013

Monsieur le président,

Après la présentation du budget 2013, force est de constater que les fonctionnaires vont subir encore, et de plein fouet, les restrictions budgétaires concourant à satisfaire les critères européens et à rassurer les marchés financiers. Il n'existe en effet aucune politique engagée en faveur d'une relance du pouvoir d'achat, de la consommation, mais simplement une règle aveugle et obstinée de réduction des déficits.

Dans ce contexte, la non revalorisation du point d'indice, les coupes drastiques annoncées dans le nombre de promotions internes, la poursuite de la RGPP sous le nouveau vocabulaire de MAP, et le lancement des « démarches stratégiques » dans les directions à réseau, contribuent à cristalliser les tensions sociales, le tout sur un fond de dialogue social défaillant.

Loin de la réussite officielle annoncée, la création de la DGFIP s'est faite dans un contexte de très forte pression sur les agents et les missions. Sa mise en œuvre formelle ne peut masquer la réalité de la dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions : charge et complexité du travail en hausse, moyens en baisse, service public en souffrance : tel est le véritable bilan de la DGFIP.

Ce Comité technique local comporte plusieurs points importants ayant une incidence directe sur les conditions de vie au travail :

En premier lieu, il importe de situer ce CTL départemental dans le contexte national du Comité technique Ministériel du 16 octobre 2012 consacré au budget 2013 : à savoir réduction d'emplois et de crédits, réduction des plans de promotions intra et inter catégorielles, qui constituent la négation de l'investissement des agents dans un environnement professionnel difficile. Nous avons boycotté tous les CTL depuis début novembre 2012, y compris le CTL emploi re-convoqué le vendredi 11 janvier 2013 pour se tenir le 14 janvier, soit moins de deux jours ouvrables entre les deux dates.

Nous dénonçons en conséquence la surenchère des convocations qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre à la préparation des thèmes inscrits à l'ordre du jour. Nous avons pu ainsi dénombrer 4 convocations en l'espace d'un mois: soit 1 par semaine sur des thèmes impactant profondément l'organisation des services. La tenue du calendrier ne doit pas être une contrainte au bon déroulement des comités, il en va de la qualité des échanges, et de permettre aux élus de préparer sereinement, en respectant davantage leur rôle et leur travail.

Concernant le volet budgétaire, les trois axes du programme « gestion financière et fiscale de l'Etat et du secteur public local » sont une énième déclinaison du « toujours plus avec moins » . L'introduction consacrée au tissu démographique et économique local pourrait signaler que les difficultés

économiques touchent beaucoup plus durement les particuliers qui ont de nouveau afflué vers nos services, pour solliciter remise gracieuse et /ou un échéancier, ce chiffre est en progression de 20% par rapport à 2011. A cela s'ajoute le mécontentement croissant des agents quant aux difficultés de remboursement des frais de mission. La prise en charge des frais des agents qui se déplacent dans le cadre de leurs fonctions, ou à l'occasion de la formation professionnelle est de plus en plus longue, et les niveaux de remboursement demeurent très en deçà de la réalité des dépenses réellement supportées. Sur ce seul point, les crédits ouverts pour 2013 ne s'élèvent qu'à 507 480€ pour une dépense de 683 890€ en 2012, ce qui reflète le niveau incompressible pour l'exécution des missions .

La réforme de l'évaluation professionnelle sera difficile à faire accepter dans un contexte de réductions d'effectif où les évaluateurs doivent essayer de valoriser les meilleurs agents sans pour autant démotiver ceux qui ne pourront bénéficier des bonifications. Les propositions doivent au sein de chaque unité respecter les contingents. Toutefois l'évaluateur n'a aucune garantie que sa proposition sera suivie puisque la gestion des rompus est suivie par la division des ressources humaines, après avis de l'autorité hiérarchique. Il convient par ailleurs de relever l'instauration du recours hiérarchique dans les 15 jours, délai très court pour instruire le recours. Ce recours hiérarchique va en effet court-circuiter totalement les CAP locales, remettant ainsi en cause leur existence même. En effet, l'instauration de ce dialogue direct a bien comme conséquence de contourner les représentants du personnel en CAPL. Nous nous interrogeons également sur la pertinence du bilan de compétence croisé, expérimenté dans le Nord dans un contexte de réforme de la notation et de sous effectifs des services, source d'une complication supplémentaire pour les évaluateurs qui manquent de visibilité sur l'exercice.

Nous relevons enfin que les bonifications à trois mois ont été écartées en 2013 au niveau national, de manière unilatérale et sans concertation une fois de plus avec les organisations syndicales.

La création du centre de traitement des chèques bancaires, si elle atténue l'impact des suppressions d'emplois en 2013, n'est qu'un élément de plus vers l'industrialisation des tâches et l'éloignement des usagers. Ce type de service est générateur de conditions de travail dégradées (voir les problèmes du CEL ou des CPS ). Les emplois implantés sont peu qualifiés et comme au CEL, les pics de charge seront assurés par des agents non-titulaires, ce qui génère une externalisation des tâches, synonyme de réductions d'emplois et de précarisation accrue.

Nous exigeons enfin un engagement sur la défense de la DGFiP et de ses agents face aux choix régressifs qu'ils subissent, sur la prise en compte des revendications, et sur le dialogue social.

Section locale Force Ouvrière DGFiP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE
☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr
Site web départemental FO DGFiP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/